**Léa Romeggio et Sabrina Bougdaoua MIP20, Groupe B**

Conférence LEKO :

Nous avons pu assister à une conférence de Monsieur Pont, directeur Technique de Leko.

Leko en quelque mot ?

*« Léko est un éco-organisme*[*agréé par l’Etat Français*](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034598477)*en charge de gérer pour le compte des entreprises qui produisent ou importent des produits emballés et des papiers graphiques sur le territoire français, leur Responsabilité Elargie de Producteurs, pour la gestion des emballages ménagers et des papiers graphiques (source LEKO.com). »*

Monsieur Pont nous a exposé les différents concepts reliés à la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Il nous a expliqué la méthode de calcul des écocontributions, démontrant comment les prix varient en fonction de la filière de recyclage. Des exemples concrets, tels que les bouteilles PET et les étuis de pâtes, ont été présentés pour illustrer des variations de contributions qui sont dues à des éléments perturbateurs du recyclage, comme les fenêtres en PET.

La conférence a également souligné l’évolution de l’utilisation de la REP. En effet, autrefois elle était réservée aux pays développés, elle est désormais une tendance mondiale, touchant l’ensemble des secteurs d’activité tels que l'agroalimentaire, la vente à distance, l'hygiène, la beauté, et l'équipement domestique.

En France, les taux de collecte des déchets varient en fonction de la région, ce qui montre une disparité au niveau de l’éducation face au tri.

Il nous a également parlé du pire ennemi du tri… le marketing. Mettant en évidence la nécessité de prendre conscience que le packaging novateur doit être conçu aussi en tenant compte de leur analyse de cycle de vie et de leur recyclabilité.

De nos jours, nous observons une réduction du nombre de centres de tri, mais un agrandissement capacitaire d’activité et du parc de machines. De nouvelles technologies telles que les « digital watermarks » sont en cours de développement pour faciliter l'identification des emballages lors du tri. Le Digital watermark consiste en un code-barres invisible sur le packaging, il permettrait de connaître l’application pour laquelle il a été utilisé. À terme, cela permettra une maîtrise de la provenance initiale des emballages, ce qui facilitera la réutilisation de cette matière dans un secteur d’activité le plus pertinent.

Cette intervention a permis de mieux comprendre le rôle crucial des éco-organismes dans la gestion responsable des déchets et dans la transition vers une économie circulaire.